



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

Arrêté n°2026-gir-057 du 24 août

A630-RN230-RN89

relatif aux travaux d'entretien de la rocade
Section comprise entre les échangeurs n°4 et n°1

Communes de Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon,
Bègles, Floirac, Bouliac, Cenon, Artigues Prés Bordeaux et Lormont,

**La Préfète coordinatrice des itinéraires routiers de la DIR Atlantique,
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres**

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 18 mai 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté de madame la préfète de la Gironde du 18 mai 2026 portant délégation de signature à madame Virginie Audigé, directrice interdépartementale des routes Atlantique ;

Vu l'arrêté n°2026-33-07 du 07 juillet 2026 portant subdélégation de signature par madame Virginie Audigé en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu le dossier d'exploitation générique ;

Vu l'arrêté permanent de Bordeaux-métropole en date du 26 juin 2023 ;

Vu l'avis réputé favorable du 21 août 2026 de monsieur le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière d'Aquitaine ;

Vu l'avis réputé favorable du 21 août 2026 de monsieur le Président de Bordeaux-Métropole ;

Vu l'avis réputé favorable du 21 août 2026 de monsieur le Président du conseil départemental de Gironde ;

Vu l'avis réputé favorable du 21 août 2026 de messieurs le maire de la commune de Mérignac, de la commune de Pessac, de la commune de Gradignan, de la commune de Villenave-d'Ornon, de la commune de Talence, de la commune de Bègles, de la commune de Bouliac, de la commune de Floirac, de la commune de Cenon, de la commune d'Artigues prés Bordeaux, de la commune de Lormont, de la commune de Carbon-blanc, de la commune d'Yvrac et de la commune de Tresses;

Considérant qu'en raison des travaux d'entretien de la section courante de la rocade A630/RN230/RN89 de Bordeaux entre les échangeurs n°9 et n°1 en sens extérieur et entre les échangeurs n°17 et n°1 en sens intérieur, sur les communes de Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Floirac, Bouliac, Cenon, Artigues Prés Bordeaux et Lormont, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

Arrête

Article 1 : afin de réaliser les travaux ci-dessus cités,

Nuit du lundi 31 août 2026 à 21h00 au mardi 1^{er} septembre 2026 à 6h00 :

Tronçon entre l'échangeur n°9 et l'échangeur n°13 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°9 (PR13+552) et l'échangeur n°13 (PR 21+266) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 dans l'échangeur n°9 sens extérieur, le passage supérieur de l'échangeur n°9, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens intérieur .

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 (PR13+994) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le réseau communautaire, le passage supérieur de l'échangeur n°9, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 (PR14+317) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°9, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°10 (PR 16+288) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue Marcel Dassault et retour par le giratoire rue de Galus, le passage supérieur de l'échangeur n°10, l'avenue Marcel Dassault, la rue Jacques Prévert, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°10 et la rocade A630 sens intérieur .

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+280) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+541) sur peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur .

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°12 (PR19+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°12 et la rocade A630 sens intérieur.

Du lundi 31 août 2026 à 16h00 au mercredi 02 septembre 2026 à 21h00 :

Neutralisation de la voie réservée aux transports en commun (VRTC) de la Rocade extérieure A630 entre les échangeurs n°12 et n°13 :

La circulation peut être interdite sur la voie réservée aux transports en commun (VRTC) de la Rocade extérieure A630 entre les échangeurs n°12 et n°13. Les transports en commun circulent sur les voies de droite et médiane.

Nuit du mardi 1^{er} septembre 2026 à 21h00 au mercredi 02 septembre 2026 à 6h00 :

Tronçon entre l'échangeur n°11 et l'échangeur n°13 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°11 (PR16+963) et l'échangeur n°13 (PR21+266) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11, le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+280) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire « Décathlon », le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+541) sur peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°12 (PR19+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°12 et la rocade A630 sens intérieur.

Nuit du mercredi 02 septembre 2026 à 21h00 au jeudi 03 septembre 2026 à 6h00 :

Tronçon entre l'échangeur n°11 et l'échangeur n°15 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°11 (PR16+963) et l'échangeur n°15 (PR25+000) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11, le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+280) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire « Décathlon », le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 (PR17+541) sur peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur .

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°12 (PR19+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°12 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°13 (PR21+266) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le Passage Supérieur de l'échangeur n°13, la bretelle d'entrée de l'échangeur n°13 de la rocade A630 sens intérieur, puis la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°14 (PR23+215) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue Becquerel, demi-tour au 1^{er} giratoire, l'avenue Becquerel, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°14 et la rocade A630 sens intérieur.

Nuit du jeudi 03 septembre 2026 à 21h00 au vendredi 04 septembre 2026 à 6h00 :

Tronçon entre l'échangeur n°15 et l'échangeur n°17 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°15 (PR24+266) et l'échangeur n°17 (PR29+300) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°15 vers l'autoroute A63 sens Nord Sud, l'autoroute A63 sens Nord Sud, demi-tour à l'échangeur n°26a via l'avenue Haut Levêque et l'avenue de l'Hippodrome, retour sur de l'autoroute A63 sens Sud Nord, la bretelle de liaison dans l'échangeur n°15 de l'autoroute A63 sens Sud Nord vers la rocade A630 sens intérieur et la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle de liaison dans l'échangeur n°15 (PR 0+1048) de l'autoroute A63 sens Bayonne-Bordeaux vers la rocade A630 sens extérieur peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison dans l'échangeur n°15 de l'autoroute A63 sens Bayonne-Bordeaux vers la rocade A630 sens intérieur, la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 (PR26+600) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur, le cours du général de Gaulle, demi-tour à l'avenue Favard, le cours du général de Gaulle, la bretelle n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 (PR26+916) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur, la rue de la croix de Montjous, demi-tour au 1^{er} giratoire, la rue de la croix de Montjous, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

Nuit du lundi 07 septembre 2026 à 21h00 au mercredi 09 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°17 et l'échangeur n°20 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade extérieure A630 compris entre l'échangeur n°17 (PR 28+380) et l'échangeur n°20 (PR 33+000) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17, le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 puis la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR 29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rue de la croix de Montjous, demi-tour au 1^{er} giratoire, la rue de la croix de Montjous, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR 29+353) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°18 (PR 29+1594) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue Barret, le passage inférieur, la rue Mansecal, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°18 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle de liaison de l'autoroute A62 sens Sud Nord vers la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°19 (PR 0+494) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison dans l'échangeur n°19 de l'autoroute A62 sens Sud Nord vers la rocade intérieure A630 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°20 (PR 32+1218) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le chemin de Courrejean, la rue des Frères Lumière, le giratoire rives d'Arcins, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens extérieur.

Nuit du mercredi 09 septembre 2026 à 21h00 au vendredi 11 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°20 et l'échangeur n°17 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 compris entre l'échangeur n°20 (PR33+307) et l'échangeur n°17 (PR28+200) sens intérieur peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 dans l'échangeur n°20 sens intérieur, le giratoire Charcot, la RD 108, le passage supérieur de l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR33+051) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la RD108, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR32+1041) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la RD108, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle de liaison de l'autoroute A62 sens Sud-Nord vers la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°19 (PR 0+494) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison dans l'échangeur n°19 de l'autoroute A62 sens Sud Nord vers la rocade A630 sens extérieur et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°18 (PR29+1351) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rue Yvon Mansecal, la rue Pablo Néruda, le giratoire, l'avenue Pierre Proudhon, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°18 (PR29+732) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la rue Yvon Mansencal, la rue Pablo NERUDA, le giratoire, l'avenue Pierre Proudhon, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°17 et l'A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Pablo Neruda et la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17.

Nuit du lundi 14 septembre 2026 à 21h00 au mardi 15 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°1 et l'échangeur n°26 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la RN230 sens intérieur compris entre l'échangeur n°1 (PR0+370) et l'échangeur n°26 (PR42+600) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'autoroute A10 sens Sud/Nord, la bretelle de sortie de l'autoroute A10 dans l'échangeur n°43 de Sainte Eulalie, la RD 911, la bretelle d'entrée de l'autoroute A10 sens Nord/Sud dans l'échangeur n°43, l'autoroute A10 sens Nord/Sud et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle de liaison de l'A10 vers la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°1 (PR0+360) peut être fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par la rocade A630 sens extérieur.

Les bretelles d'entrées de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°2 (PR1+200) peuvent être fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par l'avenue de la Résistance, la rue Pierre Mendés France, l'avenue de Paris en direction de Paris par l'A10 ou l'avenue John Fitzgerald KENNEDY, la bretelle d'entrée de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°26, puis la rocade intérieure RN230 .

La bretelle de liaison de la rocade A630 vers la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°1 (PR0+340) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'autoroute A10 sens Sud/Nord, la bretelle de sortie de l'autoroute A10 dans l'échangeur n°43 de Sainte-Eulalie, la RD 911, la bretelle d'entrée de l'autoroute A10 sens Nord/Sud dans l'échangeur n°43, l'autoroute A10 sens Nord/Sud et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°27 (PR43+514) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par l'avenue de Paris, l'avenue JF Kennedy et la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 (PR42+446) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue JF Kennedy, demi-tour au giratoire des quatre pavillons, l'avenue JF Kennedy, la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens intérieur.

Nuit du mardi 15 septembre 2026 à 21h00 au mercredi 16 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°26 et l'échangeur n°24 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la RN230 sens intérieur compris entre l'échangeur n°26 (PR42+592) et l'échangeur n°24 (PR39+390) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la RN230 dans l'échangeur n°26 sens intérieur, le passage supérieur de l'échangeur n°26, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°27 (PR43+457) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue de Paris, l'avenue JF Kennedy, le passage supérieur de l'échangeur n°26, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens extérieur .

La bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 (PR42+446) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue JF Kennedy et retour par le giratoire des quatre pavillons, le passage supérieur de l'échangeur n°26, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens extérieur .

La bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 (PR42+200) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°26, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°25 (PR40+532) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°25, la bretelle d'entrée de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°25 et la RN230 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°24 (PR39+650) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°24 et la RN230 sens intérieur.

Nuit du lundi 28 septembre 2026 à 21h00 au mardi 29 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°24 et l'échangeur n°20 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure RN230/A630, compris entre l'échangeur n°24 (PR39+865) et l'échangeur n°20 (PR33+330) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°24, le passage supérieur de l'échangeur n°24, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°24 et la RN230 sens extérieur.

La voie sur berge (PR0+446) sens Bordeaux-Bègles peut être fermée à la circulation au niveau des bretelles de liaison de la voie sur berge vers la rocade intérieure et extérieure A630 dans l'échangeur n°21, sauf besoins du chantier.

Les usagers se dirigeant vers l'A630 sens intérieur sont alors déviés par la bretelle de sortie « franck », sens Bordeaux vers Bègles-Centre dans l'échangeur n°21, la rue Louis Blériot, la rue Gustave Eiffel, la rue des Frères Lumière, la RD108, le passage supérieur de l'échangeur n°20, le giratoire Charcot, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 et l'A630 sens intérieur.

Les usagers se dirigeant vers l'A630 sens extérieur sont alors déviés par la bretelle de sortie « franck », sens Bordeaux vers Bègles-Centre dans l'échangeur n°21, la rue Louis Blériot, la rue Gustave Eiffel, la rue des Frères Lumière, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20 et l'A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°24 (PR39+650) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°24, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°24 et la RN230 sens extérieur .

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°24 (PR39+360) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°24, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°24 et la RN230 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°23 (PR36+267) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°23, la bretelle d'entrée de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°23 et la RN230 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure la RN230 dans l'échangeur n°22 (PR35+355) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire avec la RD113, le passage supérieur de l'échangeur n°22, le giratoire avec la RD113, la bretelle d'entrée de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°22 et la RN230 sens extérieur

La bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°22 (PR35+059) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire avec la RD113, le passage supérieur de l'échangeur n°22, le giratoire avec la RD113, la bretelle d'entrée de la RN230 sens extérieure dans l'échangeur n°22, puis la RN230 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°20 (PR33+051) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier .

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens intérieur .

Nuit du mardi 29 septembre 2026 à 21h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°20 et l'échangeur n°24 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade extérieure A630/RN230 compris entre l'échangeur n°20 (PR32+936) et l'échangeur n°24 (PR39+700) peut être fermé à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, la route de Courréjean, la rue des Frères Lumière, le giratoire Rives d'Arcins, le passage supérieur de l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°20 (PR32+1218) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la route de Courréjean, la rue des Frères Lumière, le giratoire Rives d'Arcins, le Passage Supérieur de l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°20 (PR33+245) sens extérieur peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens intérieur .

La bretelle de liaison, dans l'échangeur n°21 (PR0+603) de la voie sur berge sens Bordeaux-Bègles, vers la RN230 sens extérieur peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison dans l'échangeur n°21 sens Bordeaux-Bègles de la voie sur berge vers la rocade A630 sens intérieur et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°22 (PR35+355) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°22, la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°22 et la RN230 sens intérieur .

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure RN230 dans l'échangeur n°23 (PR36+867) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°23, le giratoire communautaire, la bretelle d'entrée de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°23 et la RN230 sens intérieur .

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure RN230 dans l'échangeur n°24 (PR39+490) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD 936, demi-tour au 1er giratoire, la RD936, la bretelle d'entrée n°2 de la extérieure RN230 dans l'échangeur n°24 et la RN230 sens extérieur.

Nuit du mercredi 30 septembre 2026 à 21h00 au jeudi 1er octobre 2026 à 6h00

Tronçon entre l'échangeur n°17 et l'échangeur n°15 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure A630 compris entre l'échangeur n°17 (PR 29+236) et l'échangeur n°15 (PR 24+372), impliquant la fermeture du tourne à gauche (TAG) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17, le tourne à droite (TAD), demi-tour au premier giratoire, le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Pablo Neruda, le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR28+230) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°16 (PR26+600) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le cours de la Libération, demi-tour au giratoire des arts et métiers et retour sur le cours de la libération, le passage supérieur de l'échangeur n°16, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°16 (26+280) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°16, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens extérieur.

Tronçon entre l'échangeur n°26 (RN230) et l'échangeur n°2 (RN89) sens Bordeaux-Libourne :

Fermeture rocade

Le tronçon de la RN89 compris entre l'échangeur n°26 (PR50+260) de la rocade extérieure RN230 et l'échangeur n°2 de la RN89 (PR 47+300) sens Bordeaux-Libourne peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers en provenance de la RN230 se dirigeant vers Libourne sont alors déviés par la rocade extérieure RN230, demi-tour à l'échangeur n°27 via l'avenue de Paris, la rocade intérieure RN230, la bretelle de sortie de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°24, la RD936, la RD241E3, l'avenue des Tabernottes, la RD115, la bretelle d'entrée de la RN89 dans l'échangeur n°2 sens Bordeaux-Libourne et la RN89 en direction de Libourne.

Les usagers en provenance de l'avenue Fitzgerald Kennedy se dirigeant vers Libourne sont alors déviés par la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure dans l'échangeur n°26, la rocade intérieure RN230, la bretelle de sortie de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°24, la RD936, la RD241E3, l'avenue des Tabernottes, la RD115, la bretelle d'entrée de la RN89 dans l'échangeur n°2 sens Bordeaux-Libourne et la RN89 en direction de Libourne.

Fermeture de bretelles :

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure RN230 dans l'échangeur n°26 (PR42+327) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers se dirigeant vers la rocade extérieure RN230 sont alors déviés par la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure RN230, la bretelle de sortie de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°24, demi-tour via la RD936, et la rocade extérieure RN230.

La bretelle d'entrée de la RN89 sens Bordeaux-Libourne dans l'échangeur n°1 (PR49+523) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers se dirigeant vers Libourne sont alors déviés par l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie, l'avenue du Périgord, l'avenue des Tabernottes, la RD115, la bretelle d'entrée de la RN89 dans l'échangeur n°2 sens Bordeaux-Libourne et la RN89 en direction de Libourne.

Article 2 : les bretelles d'accès à la rocade A630-RN230-RN89 extérieure ou intérieure pourront être fermées à la circulation dès **20h30**.

Article 3 : En cas de problèmes techniques ou météorologiques rencontrés:

- En rocade extérieure A630/RN230/RN89, les nuits du lundi 31 août 2026 au vendredi 4 septembre 2026 de 21h00 à 6h00, les nuits du lundi 07 septembre 2026 au mercredi 9 septembre 2026 de 21h00 à 6h00, ainsi que les nuits du mardi 29 septembre 2026 au jeudi 1^{er} octobre 2026 de 21h00 à 6h00, les mêmes dispositions peuvent être reconduites la nuit du **jeudi 29 octobre 2026 à 21h00 au vendredi 30 octobre à 6h00**.
- En rocade intérieure A630/RN230, les nuits du mercredi 09 septembre 2026 au vendredi 11 septembre 2026 de 21h00 à 6h00, les nuits du lundi 14 septembre 2026 au mercredi 16 septembre 2026 de 21h00 à 6h00, ainsi que la nuit du lundi 28 septembre 2026 au mardi 29 septembre 2026 de 21h00 à 6h00, la nuit du mercredi 30 septembre au jeudi 1^{er} octobre de 21h00 à 6h00, les mêmes dispositions peuvent être reconduites la nuit du **mercredi 28 octobre 2026 à 21h00 au jeudi 30 octobre à 6h00**.

Article 4 : les prescriptions imposées aux usagers par l'application des dispositions prévues au présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière précitée. La pose et la maintenance de la signalisation sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde-CEI de Villenave-d'Ornon et CEI de Lormont).

Article 5 : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 6 : le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gironde et est affiché en mairies de Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Floirac, Bouliac, Cenon, Artigues Prés Bordeaux, Lormont, Yvrac, Carbon-Blanc et Tresses par les soins de messieurs les maires.

Article 7 :

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le président de Bordeaux Métropole ;
- Monsieur le Président du conseil départemental de Gironde ;
- Messieurs le maire de Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Floirac, Bouliac, Cenon, Artigues Prés Bordeaux, Lormont, Yvrac, Carbon-Blanc et Tresses
- Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours ;
- Monsieur le commandant de la C.R.S Autoroutière Aquitaine ;
- Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la préfète et par délégation,
Pour, la directrice interdépartementale des routes Atlantique
Le Chef du district de Gironde
Par intérim/l'adjoint au chef de district

Éric GRAVÉ